

30 nov 2012 -17:52

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Coopération au développement : liquidation de la seconde tranche des subsides aux organisations figurant sur la liste des compétences usurpées

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Paul Magonette, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la liquidation de la seconde tranche du subside 2012 aux organisations actives dans la coopération au développement qui figurent sur la liste des compétences mixtes, dites "usurpées".

Le Conseil des ministres du 20 avril 2012 avait en effet approuvé la liquidation de 67 % des crédits 2012 destinés aux organisations figurant sur la liste des compétences usurpées, dans l'attente du résultat des discussions sur ces compétences dans le cadre de la conférence interministérielle Budget et Finances.

Or, aucune décision n'a encore été prise par la Conférence interministérielle. Afin d'assurer la continuité du financement des activités urgentes dans le cadre des programmes de coopération au développement en cours menés par ces organisations, le Conseil des ministres a décidé de liquider le solde des subsides 2012 pour les 13 programmes concernés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magonette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magonette.belgium.be>